

Portant la liste des candidats admissibles au concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe session 2022

Pôle métiers et emplois territoriaux
Service concours et emplois
Références : D-2022-12 BJ/JC

Pour les spécialités :

-Espaces naturels, espaces verts

-BTP,VRD

-Mécanique, électromécanique

Le Président du Centre de Gestion des Côtes d'Armor,

- VU
- La loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 - La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,
 - le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,
 - Le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 - le décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux principaux de 2^{ème} classe,
 - Le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,
 - Le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
 - Le décret n° 2020-1695 du 24 décembre 2020 pris pour l'application des articles 7 et 8 de l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,
 - Le décret n° 2021-376 du 31 mars 2021 pris en application de l'article 36 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale en vue de limiter l'inscription d'un candidat à un concours permettant l'accès à un emploi du même grade organisé simultanément par plusieurs centres de gestion,
 - Le règlement intérieur du Centre de Gestion des Côtes d'Armor adopté le 18 mai 2004 par le Conseil d'Administration,
 - Le recensement des postes effectué auprès des collectivités territoriales des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille et Vilaine et du Morbihan,
 - La convention concernant l'organisation commune du concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe par les centres de gestion des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan,
 - La décision n° 2021-40 en date du 29 juin 2021 portant ouverture d'un concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2022 dans les spécialités « espaces naturels, espaces verts », « BTP, VRD » et « mécanique, électromécanique »
 - Le procès-verbal du tirage au sort du 04 janvier 2022 portant désignation d'un membre du jury conformément aux conditions fixées par l'article 17 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013,
 - La décision n° 2022-02 en date du 04 janvier 2022 portant la liste des membres du jury institutionnel au concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2022,
 - La décision n°2022-04 en date du 06 janvier 2022 portant la liste des candidats admis à concourir au concours d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2022,

- La décision n°2022-6 en date du 14 janvier 2022 portant la liste des concepteurs et correcteurs au concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2022.
- Le Procès-verbal du jury d'admissibilité en date du 16 mars 2022 fixant les seuils d'admissibilité et la liste des candidats admissibles par spécialité au concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2022

Sur proposition du Directeur Général du Centre de Gestion,

Décide

♦ **ARTICLE 1** La liste des candidats admissibles au concours externe d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe pour l'année 2022 est fixée par spécialité comme suit :

Spécialité « espaces naturels, espaces verts » :

Sexe	Candidat	Né(e) le	Sexe	Candidat	Né(e) le
M.	AGNES Quentin	05/06/1994	M.	LE BRAS Mickael	18/06/1988
M.	ANTOINE Christophe	09/05/1994	M.	LE GALL Yoann	03/11/1993
M.	BAYAUT Reunan	09/09/1988	M.	LE GOFF Laurent	21/02/1983
Mme	BERARD Mireille	24/07/1982	M.	LE GUELLEC Jason	12/04/1992
M.	BETIN Ronan	17/04/1990	M.	LE TOUARIN Yann	14/09/1985
Mme	BOSSER Lisa	30/09/1993	M.	LECARPENTIER Nolan	29/06/1988
M.	BOUCHER Bruno	29/07/1968	M.	LECLOPE Thomas	02/05/1990
M.	BOUDER Guillaume	14/08/1979	M.	NEZAN Mathieu Yann	02/07/1979
Mme	BRELIVET Camille Andrée Annie	27/03/1995	Mme	OLLIVIER Florence	24/09/1976
Mme	COCHEZ Lolita	15/02/1986	M.	OLLO Anthony	02/04/1983
M.	CROUM Antoine	04/10/1996	M.	PASCO Florian Jean-Pierre Christian	30/05/1995
M.	DEFOING Vincent	08/12/1995	Mme	PAUMARD Julia	30/11/1992
M.	DUTILLEUL Jord	30/08/1981	Mme	PITTELIOEN Marine	06/11/1993
M.	FAUCONNIER Alexandre	29/06/1988	Mme	PUISSANT Manon	12/06/1998
Mme	FRANCOIS Carolane	19/12/1994	M.	QUÉRÉ Olivier	23/09/1970
M.	GAERTNER Yann	13/07/1982	M.	ROUILLER David Eric Patrice	09/05/1977
M.	GANSE Luis-Mariano	31/01/1973	M.	SAUVAGET Thibault	16/06/1989
Mme	GOUDÉ Camille	17/09/1990	M.	SCRUIGNEC Clément	03/10/1997
M.	GUILLEMOT Antony	25/09/1991	M.	SERVAIS Alexandre	10/03/1996
M.	HERMANT Jonathan	14/10/1984	M.	TAILLEFER Romain	25/01/1991
M.	JAN Eric	06/07/1966	M.	TANGUY Stéphane	27/06/1994
M.	LANOË Brendan	05/09/1998	M.	TRAMUS Emmanuel	14/03/1966
			M.	VERRIER Esteban	21/09/1978

Liste arrêtée à 45 candidats

Spécialité « BTP, VRD » :

Sexe	Candidat	Né(e) le	M.	NOM Prénom	Date
M.	AVIGNON Benjamin	15/03/1986	M.	DUGUÉ Nicolas	18/06/1978
M.	BESCOND Sébastien	16/04/1988	M.	ETIENNE Jérémy	17/04/1978
M.	BOËFFARD Nicolas	25/06/1979	M.	GODET Frédéric Xavier Marcel	31/12/1976
M.	BRENIERE Rodolphe Simon Pierre	17/12/1977	M.	KERDREUX Morgan	20/04/1996
M.	CLARKSON Michael	19/04/1966	M.	KUCHEIDA Stephane	23/07/1974
M.	CROWYN Hervé	05/10/1972	M.	LAMOTTE Sebastien	19/03/1984
M.	DAVID Pierre	24/11/1974	M.	LE MEILLOUR Brieuc Jean Jerome	23/06/1993
			M.	LETHIMONNIER Adrien	23/11/1992
			M.	PELLÉ Pascal	26/02/1979

Liste arrêtée à 16 candidats

Spécialité « mécanique, électromécanique » :

Sexe	Candidat	Né(e) le	M.	NOM Prénom	Date
M.	AUTRET Loig	01/07/1980	M.	HERVIO Julien	23/11/1985
M.	BLANDEAU Philippe	09/08/1971	M.	LE CALVEZ Jeremy	04/09/1991
M.	BRUN Xavier	30/12/1982	M.	LE DIVENACH Jerome	03/08/1977
M.	BUCHARD Jerome Jean Gilbert	24/02/1977	M.	LE DREFF Philippe	07/05/1977
M.	ESTANG Cyril	25/05/2000	M.	NAGEL Christophe	17/11/1982
M.	FELIN Gwendal	27/05/1981	M.	NGUYEN Duc Tu	16/03/1972
			M.	SENECHAL Pierre	27/01/1986

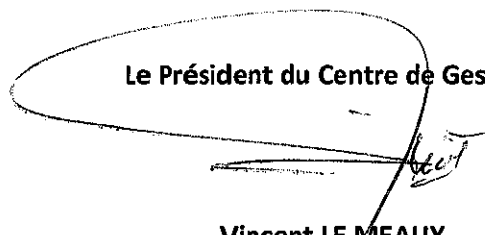
Liste arrêtée à 13 candidats

♦ **ARTICLE 2** Le Directeur du Centre de Gestion est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

♦ **ARTICLE 3** Le Président du Centre de Gestion des Côtes d'Armor certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

A Plérin, le 17 mars 2022

Le Président du Centre de Gestion,



Vincent LE MEAUX
Président de Guingamp Paimpol Agglomération